Les formations en alternance proposées par la Faculté

- Licence 3 AEI parcours Administration et gestion des entreprises - Option : **E-commerce**
- Licence 3 AEI parcours Administration et gestion des entreprises - Option : **Management et suivi de clientèle**
- Master AEI parcours Commerce électronique - Options : **Réseaux Sociaux / Cybersécurité**
- Master AEI parcours Management des PME et mondialisation - Options : **Gestion des risques / Entreprise digitale**
- Master AEI parcours Relations sociales, négociations et mondialisation - Options : **Externalisation et dialogue social**

Les employeurs concernés

- Employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle continue
- Employeurs de droits privés établis ou domiciliés en France (Métropole et DOM)
- Employeurs maritimes
- Etablissements publics (EPIC), CAF, GIP
- Particulier employeur à titre expérimental
- Entreprises de travail temporaire

L'employeur s'engage à assurer au bénéficiaire du contrat une formation lui permettant d'acquérir une qualification professionnelle et à lui fournir un emploi en relation avec l'objectif de la formation.
Employeurs exclus : Collectivités locales, établissements publics à caractère administratif, Etat.

fc-aei@u-pec.fr

Université Paris-Est Créteil
Faculté d'Administration
et Echanges Internationaux
Bâtiment T

Bureau 223 niveau 2

61, avenue du Général-de-Gaulle
94010 Créteil Cedex

Service formation continue AEI

Victor THONG SA
Tél. : 01 45 17 19 48

Alice SIVADJY
Tél. : 01 45 17 19 56

Bureau 223 niveau 2

Service partenariats entreprises AEI

Chiraz MADAGH
Tél. : 01 45 17 19 40

Bureau 221 niveau 2

UPEC UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL | AEI FACULTÉ D'ADMINISTRATION ET ÉCHANGES INTERNATIONAUX

faculte.AEI
aei.communication@u-pec.fr

UPEC UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL | AEI FACULTÉ D'ADMINISTRATION ET ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Vos études en alternance

Contrat de professionnalisation

Licence - Master AEI
2018-2019

fc-aei@u-pec.fr

Qu'est-ce que le contrat de professionnalisation ?

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance qui permet d'acquérir une expérience et une qualification professionnelle attestées par un diplôme.

Les conditions

Etre âgé de moins de 26 ans ou demandeur d'emploi de plus de 26 ans, avoir choisi une des formations ouvertes en alternance proposées par la Faculté d'AEI, avoir repéré une entreprise qui peut vous embaucher sous contrat de professionnalisation.

Les avantages

- Un **contrat** de travail à temps plein
- Une **expérience** professionnelle
- Un **accompagnement** par un tuteur ce qui facilite l'insertion dans l'entreprise
- Un **diplôme** universitaire d'Etat
- Une **qualification** reconnue
- Une **rémunération** durant toute la durée de la formation
- Réussir son **insertion** professionnelle

La rémunération

Le montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et de son niveau de formation initial.

Niveau de formation ou de qualification avant le contrat de professionnalisation	
Age	**Egal ou supérieur au bac professionnel, titre ou diplôme à finalité professionnelle**
Moins de 21 ans	Au moins 65 % du SMIC
21 ans et plus	Au moins 80 % du SMIC
26 ans et plus	Au moins le SMIC ou 85 % de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire

Les atouts du contrat de professionnalisation

Apprendre un métier sur le terrain en mettant en pratique les enseignements théoriques et des compétences en situation professionnelle.

Faciliter l'accès à l'emploi grâce à l'expérience professionnelle acquise au cours de l'année.

Bénéficier d'un double accompagnement : par un enseignant et un professionnel au sein de l'entreprise.

Obtenir les mêmes qualifications ou diplômes que par la formation initiale tout en bénéficiant d'une véritable expérience professionnelle.

Financer ses études dont le coût est pris en charge par l'entreprise.

Découvrir la vie et la culture d'une entreprise sur une année complète en étant un salarié à part entière.